Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chimie, veuillez visiter :
cap-chimie.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

INDUSTRIES CHIMIQUES

SESSION 2026

ÉPREUVE UP2 : PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

Coefficient : 1 Durée : 1 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Effets d'un produit chimique sur la santé (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse du risque et prévention (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Secours, nettoyage et gestion des déchets (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Transmission, prévention collective et respect de la personne (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ATELIER DE CONDITIONNEMENT DE L'USINE CHIMIE DES RIVES, SAINT-FONS

Vous travaillez dans un atelier de conditionnement de produits de nettoyage industriels. Au cours d'une opération de transfert, une solution d'hydroxyde de sodium éclabousse l'avant-bras et l'œil d'un opérateur. Vous devez analyser les informations disponibles, identifier les mesures de prévention et proposer une transmission factuelle de l'événement.

Les documents DT 1 et DT 2 sont fournis avec le sujet. Répondez à toutes les questions sur votre copie. Le document DR 1 est à compléter puis à rendre avec la copie. Toute mesure de secours doit respecter le protocole fourni et ne doit pas retarder l'appel aux secours.

PARTIE 1 : Effets d'un produit chimique sur la santé (5 points)

Identifier les dangers et relier une exposition à ses effets possibles

À partir de la situation décrite dans le DT 1 et des données relatives au produit, répondez aux questions suivantes.

1.1 (1,5 point) Relevez le nom du produit et sa concentration. Indiquez les deux voies d'exposition effectivement concernées par l'incident.

1.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi une solution d'hydroxyde de sodium à pH 13 peut provoquer une atteinte grave de l'œil et de la peau. Appuyez votre réponse sur deux informations du DT 1.

1.3 (2 points) Relevez deux signes observés chez l'opérateur. Expliquez pourquoi l'atteinte de l'œil constitue une situation urgente, même si les constantes relevées sont proches des valeurs habituelles indiquées dans le DT 1.

PARTIE 2 : Analyse du risque et prévention (5 points)

Repérer le danger, la situation dangereuse et les mesures de prévention

La tâche réalisée était le transfert d'un bidon de solution alcaline vers une cuve. L'opérateur portait des lunettes de protection, mais elles avaient été relevées au moment de l'ouverture du bidon. Utilisez les données du DT 1.

2.1 (2 points) Pour cet événement, identifiez le danger, la situation dangereuse, l'événement déclencheur et le dommage constaté ou redouté.

2.2 (2 points) Proposez deux mesures de prévention adaptées au transfert du produit. Pour chacune, indiquez si elle agit sur le produit ou le procédé, sur l'organisation du travail, ou sur la protection individuelle.

2.3 (1 point) Parmi les mesures proposées, laquelle relève d'une protection individuelle ? Justifiez en une phrase pourquoi elle ne remplace pas les mesures de prévention collective.

PARTIE 3 : Secours, nettoyage et gestion des déchets (6 points)

Appliquer les consignes de sécurité du site et prévenir une exposition secondaire

Appliquez les consignes du DT 2. Distinguez les gestes destinés à secourir la personne des opérations ultérieures de traitement du déversement.

3.1 (2 points) Indiquez, dans l'ordre, les actions immédiates à effectuer pour l'opérateur atteint à l'œil et à l'avant-bras. Précisez les personnes ou services à prévenir.

3.2 (1 point) Indiquez la durée minimale de rinçage prévue par le protocole. Expliquez pourquoi il ne faut pas tenter de neutraliser le produit sur la peau ou dans l'œil.

3.3 (1,5 point) Donnez deux mesures permettant d'éviter qu'un autre salarié soit exposé au produit répandu avant l'intervention de l'équipe habilitée.

3.4 (1,5 point) Indiquez comment doivent être pris en charge les absorbants et équipements contaminés après le nettoyage. Expliquez pourquoi ils ne doivent pas être déposés dans une poubelle ordinaire ni évacués vers un réseau d'eau.

PARTIE 4 : Transmission, prévention collective et respect de la personne (4 points)

Transmettre des faits utiles et contribuer à la prévention de la répétition de l'accident

À la suite de la prise en charge, le responsable d'atelier doit disposer d'informations précises pour organiser le suivi et analyser l'événement. Utilisez le DT 1 et complétez le DR 1.

4.1 (1,5 point) Complétez le DR 1 avec des informations factuelles, utiles et formulées sans jugement. N'inscrivez pas de diagnostic médical non établi.

4.2 (1,5 point) Indiquez deux suites à donner par l'entreprise après l'urgence afin de comprendre l'événement et d'éviter qu'il se reproduise. L'une des suites doit concerner l'évaluation des risques ou la mise à jour des consignes.

4.3 (1 point) Expliquez en une phrase pourquoi les informations relatives à la santé de l'opérateur doivent être transmises uniquement aux personnes qui en ont besoin pour sa prise en charge ou la prévention de l'accident.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION DE TRAVAIL ET FICHE DE SITUATION DE L'OPÉRATEUR

Produit transféré : solution aqueuse d'hydroxyde de sodium, concentration massique 2 %. Le poste dispose d'une fiche de données de sécurité accessible. La solution est corrosive pour la peau et peut provoquer de graves lésions oculaires. Le pH mesuré sur la fiche de contrôle du lot est 13.

Incident : lors de l'ouverture d'un bidon de 20 L, un éclaboussement atteint l'avant-bras droit et l'œil gauche de l'opérateur. Ses lunettes de protection étaient relevées au moment de l'ouverture. Un collègue est présent. Une douche de sécurité et un lave-œil sont installés à proximité.

Fiche de situation anonymisée : opérateur adulte, antécédent déclaré d'eczéma des mains, sans allergie alimentaire signalée. Au moment du relevé, il est conscient et répond aux questions. Il signale une douleur à l'œil gauche et une sensation de brûlure à l'avant-bras. Température : 36,8 °C. Fréquence cardiaque : 88 battements par minute. Fréquence respiratoire : 18 mouvements par minute. Ces mesures ne permettent pas d'écarter une lésion oculaire chimique.

Autonomie et habitudes : l'opérateur est autonome dans les activités courantes. Il suit un régime alimentaire ordinaire. Ces informations ne modifient pas la conduite à tenir en cas de projection chimique.

Repères de lecture du risque : le danger est une propriété intrinsèque susceptible de provoquer un dommage. Le risque dépend notamment de la possibilité d'exposition et de la gravité du dommage. Un équipement de protection individuelle ne supprime pas le danger à la source.

DT 1 : Données utiles à l'analyse de l'incident

Élément	Donnée
Produit	Solution aqueuse d'hydroxyde de sodium
Concentration massique	2 %
pH indiqué sur la fiche de contrôle	13
Tâche réalisée	Ouverture et transfert d'un bidon de 20 L
Exposition constatée	Projection sur l'avant-bras droit et dans l'œil gauche
Protection oculaire au moment de l'incident	Lunettes relevées
Équipements de secours à proximité	Douche de sécurité et lave-œil

Données de la situation de travail communiquées pour le sujet.

DT 2 : CONSIGNE DE SITE EN CAS DE PROJECTION CORROSIVE ET DE DÉVERSEMENT

Extrait de la consigne de sécurité de l'atelier : cette consigne s'applique à la situation décrite dans le sujet. Elle est fournie comme document de travail pour l'épreuve.

1. Interrompre l'opération sans se mettre en danger et donner l'alerte. Faire conduire immédiatement la personne vers le lave-œil ou la douche de sécurité.
2. En cas de projection dans l'œil, rincer immédiatement et continuellement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes si cela peut être fait sans aggraver la situation. Retirer les lentilles de contact si elles s'enlèvent facilement. Ne pas retarder le rinçage.
3. En cas de projection sur la peau, rincer abondamment à l'eau et retirer les vêtements contaminés pendant le rinçage si cela peut être fait sans risque. Ne pas appliquer de produit neutralisant sur la peau ou dans l'œil.
4. Prévenir le responsable d'atelier et le service de santé au travail. Demander un avis médical immédiat pour toute projection dans l'œil. Si l'état de la personne l'exige, appeler les secours au 15 ou au 112.
5. Éloigner les personnes de la zone du déversement et en interdire l'accès. Ne pas entreprendre le nettoyage sans formation, équipement et habilitation adaptés.
6. Le nettoyage est réalisé par l'équipe désignée, selon la fiche de données de sécurité et la procédure du site. Les absorbants, vêtements et équipements contaminés sont placés dans le contenant identifié prévu pour les déchets chimiques. Ils suivent la filière de traitement définie par l'établissement et ne sont pas rejetés dans un évier ou un réseau d'eau.

Rappel : la prise en charge de la personne est prioritaire. Le rinçage ne doit pas être interrompu pour rechercher un document ou préparer le nettoyage du déversement.

DT 2 : Repères chronologiques de la consigne

Étape	Action attendue
1	Alerter et commencer immédiatement le rinçage
2	Maintenir le rinçage pendant au moins 15 minutes
3	Prévenir le responsable et le service de santé au travail ; demander un avis médical
4	Éloigner les personnes et faire intervenir l'équipe désignée pour le déversement
5	Trier et évacuer les déchets contaminés selon la procédure du site

Synthèse des actions prévues par la consigne de site.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de transmission factuelle de l'incident — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des informations des DT 1 et DT 2. Écrivez des faits observables ou rapportés. N'ajoutez ni diagnostic ni information personnelle sans lien avec la prise en charge ou la prévention.

Transmission de l'événement

Rubrique	Informations à transmettre
Date, heure et lieu	.....
Tâche réalisée et produit concerné	.....
Faits observés et parties du corps exposées	.....
Premières actions réalisées	.....
Personnes ou services alertés et suites à organiser	.....
Mesure proposée pour éviter une répétition	.....

À compléter par le candidat et à rendre avec la copie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.